

DEPARTEMENT

**DU NORD**

ARRONDISSEMENT

**DE DUNKERQUE**

COMMUNE

**D'ESTAIRES**DATE DE  
CONVOCAION

2 avril 2026

DATE DE PUBLICATION

10 AVRIL 2026

Nombre de Conseillers

En exercice 29

Présents 25

Votants 28

**Objet : Association  
Flandre & Lys  
Autonomie – CLIC  
Relais Autonomie –  
Désignation d'un  
représentant**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL  
MUNICIPAL**

**DE LA COMMUNE D'ESTAIRES**

**Séance du 8 avril 2026**

**Séance du 8 avril 2026**

L'an deux mil vingt-six, le 8 avril à 18 heures 00, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans les « Grands Salons » de l'Hôtel de Ville, à la mairie d'Estaires, sous la présidence de Madame Dorothee BERTRAND, Maire.

**Présents :** Mesdames, Messieurs Dorothee BERTRAND, Yves COLPAERT, Francine MOURIKS, Frédéric DUBUS, Augustine VILLE, Gérard BELLENGIER, Audrey BÉAGUE, François-Xavier HENNEON, Meghann WILLEMS, Monique DUHAYON, Bruno DASSONVILLE, Brigitte CAMPAGNE, Jean-Michel BLAIN, Yann NORMAND, Eric DEWULF, Stéphane DESCAMPS, Amélie BEAUSSART, Robin QUEVILLART, Julie BORELLE, Véronique VERGULDEZOONE, Quentin DELAY, Pascale ALGOËT, Laëtitia LEGRAND, Sébastien GISQUIERE, Romain BUISINE.

**Procurations :** Monsieur Jean-Marie HOORNAERT à Monsieur Eric DEWULF  
Madame Tifenn LIEVIN à Madame Audrey BÉAGUE  
Madame Bérangère VILLE-MAHAUDEN à Madame Méghann WILLEMS

**Absents :** Monsieur Michaël PARENT

**Secrétaire de séance :** Madame Francine MOURIKS

**Délibération n°21/31– 04/2026**

**Objet de la délibération : Association Flandre & Lys Autonomie – CLIC  
Relais Autonomie – Désignation d'un représentant**

Vu le Code général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L2121-21 ;

Vu les statuts de l'Association Flandre & Lys Autonomie ;

Vu la délibération du Conseil municipal en date du 13 décembre 2007 portant adhésion de la Commune au CLIC ;

Considérant qu'il convient de désigner un représentant appelé à siéger au sein du Conseil d'Administration du CLIC ;

**Exposé des motifs :**

L'association Flandre & Lys Autonomie a pour objectifs de promouvoir l'accueil, l'information, l'accompagnement médico-social des personnes de 60 ans et plus, des personnes en situation de handicap sur le territoire de 62 communes dont Estaires et 3 communautés de communes (CCFL, CCFI et la MEL).

Le Centre Local d'Information et de Coordination Gérologique (CLIC) est une structure destinée à intervenir dans le domaine social et médico-social. Il s'agit d'un service de proximité permettant aux personnes âgées de 60 ans et plus, ainsi qu'à leur famille de faciliter les démarches au quotidien en les orientant vers tous les services correspondant à leurs besoins.

## SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL du 8 avril 2026

### Objet de la délibération : Association Flandre & Lys Autonomie – CLIC Relais Autonomie – Désignation d'un représentant

La commune d'Estaires a adhéré au Centre Local d'Information et de Coordination Gérontologique (CLIC) depuis la délibération du Conseil municipal du 13 décembre 2007.

Suite à l'appel à candidature lancé par l'association AF&LA, il est proposé au Conseil municipal de désigner un candidat de la commune appelé à siéger au sein du conseil d'administration.

En application de l'article L.2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales, il est procédé au vote au scrutin secret lorsqu'il y a lieu de procéder à une nomination ou à une présentation. Ce même article stipule que « le Conseil municipal peut décider, à l'unanimité, de ne pas procéder au scrutin secret aux nominations ou aux présentations, sauf dispositions législatives contraires ».

Considérant que le Conseil municipal, à l'unanimité, a donné son accord pour procéder au vote à main levée.

Vu la candidature de Monsieur Yves COLPAERT

Il est procédé à l'élection du représentant appelé à siéger au conseil d'administration du CLIC :

Votants : 28

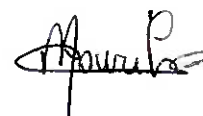
Monsieur Yves COLPAERT ayant obtenu 24 voix « POUR » et 4 « ABSTENTIONS » (Pascale ALGOËT, Laëtitia LEGRAND, Sébastien GISQUIERE, Romain BUISINE) est élu comme représentant du Conseil municipal appelé à siéger au Conseil d'Administration du CLIC et accepte son mandat.

Fait à Estaires, le jour, mois, an que dessus  
(Suivent les signatures)  
Pour extrait conforme,

Le Maire,  
Dorothee BERTRAND



La Secrétaire de séance  
Francine MOURIKS



Le Maire

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché ce jour au siège de la collectivité.

- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État.

Acte certifié exécutoire

Transmis à la sous-Préfecture le

10 AVR. 2026

publié ou notifié le

10 AVR. 2026

Le Maire,

Dorothee BERTRAND

